

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Fork Oil RR 15

Date de révision: 16.01.2023

Code du produit: 756001

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ADDINOL Fork Oil RR 15

UFI: 92RH-Q5NK-Q20J-M035

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Fluide hydraulique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: ADDINOL Lube Oil GmbH
Gebäude 4609
Rue: Am Haupttor
Lieu: D-06237 Leuna
Téléphone: +49 (0) 3461 845-0
Téléfax: +49 (0) 3461 845-555
e-mail: info@addinol.de
Interlocuteur: Service technique
Internet: www.addinol.de
Service responsable: Service technique d'ADDINOL

Fournisseur

Société: LUBRICOAT B.V.
Rue: Nijverheidsbuurt 6
Lieu: B-3474 LB Zegveld
Téléphone: +31 172 438 394
Téléfax: +31 172 419 538
e-mail: lubricoat@cistron.nl
Internet: www.smeerprobleem.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence: BELGISCH ANTIGIFCENTRUM 070 245 245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Asp. Tox. 1; H304
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil - unspecified
(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Fork Oil RR 15

Date de révision: 16.01.2023

Code du produit: 756001

Page 2 de 14

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.
 Ne pas laisser le produit épandu s'infiltrer dans le sol.
 Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
72623-86-0	Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil - unspecified			50 - < 60 %
	276-737-9		01-2119474878-16	
	Asp. Tox. 1; H304			
64741-88-4	Distillates (petroleum), solvent-refined heavy paraffinic			40 - < 50 %
	265-090-8		01-2119488706-23	
	Asp. Tox. 1; H304			
1213789-63-9	(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines			0,1 - < 0,3 %
	627-034-4		01-2119473797-19	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H314 H318 H335 H373 H304 H400 H410			
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol			< 0,1 %
	203-234-3			
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H332 H315 H319 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Fork Oil RR 15

Date de révision: 16.01.2023

Code du produit: 756001

Page 3 de 14

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
72623-86-0	276-737-9	Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil - unspecified	50 - < 60 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
64741-88-4	265-090-8	Distillates (petroleum), solvent-refined heavy paraffinic	40 - < 50 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
1213789-63-9	627-034-4	(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated) -alkylamines	0,1 - < 0,3 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1689 mg/kg M acute; H400: M=10 M chron.; H410: M=10	
104-76-7	203-234-3	2-Ethylhexan-1-ol	< 0,1 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = ca. 2047 mg/kg	

Information supplémentaire

DMSO-Extrakt < 3 %, IP 346.

Système de classification : la classification correspond aux listes CE actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. Appliquer une pommade pour la peau après nettoyage des mains. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Administrer du charbon actif afin de réduire la résorption dans l'appareil digestif. Appeler immédiatement un médecin.

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Toux, troubles respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Sable. Eau pulvérisée.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Fork Oil RR 15

Date de révision: 16.01.2023

Code du produit: 756001

Page 4 de 14

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeEn cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes nitriques (NO_x). Oxydes de soufre. Phosphore oxydes. suie.**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eloigner toute source d'ignition. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avvertir les autorités compétentes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Section 12: Informations écologiques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Fortement échauffé, le produit dégage des vapeurs combustibles. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Fork Oil RR 15

Date de révision: 16.01.2023

Code du produit: 756001

Page 5 de 14

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de: Agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 5 - 40°C

Protéger contre: forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire. gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fluide hydraulique. Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m ³	F/m ³	Catégorie	Origine
104-76-7	2-Éthylhexan-1-ol	1	5,4		8 h	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Fork Oil RR 15

Date de révision: 16.01.2023

Code du produit: 756001

Page 6 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
72623-86-0	Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil - unspecified		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,73 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	5,58 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,97 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,19 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
64741-88-4	Distillates (petroleum), solvent-refined heavy paraffinic		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,73 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	5,58 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,97 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	1,19 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
1213789-63-9	(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,38 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	1 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,035 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,04 mg/kg p.c./jour
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	53,2 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	53,2 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	23 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,3 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	26,6 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	26,6 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	11,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,1 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	12,8 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Fork Oil RR 15

Date de révision: 16.01.2023

Code du produit: 756001

Page 7 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	Valeur
Milieu environnemental		
72623-86-0	Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil - unspecified	
Intoxication secondaire		9,33 mg/kg
64741-88-4	Distillates (petroleum), solvent-refined heavy paraffinic	
Intoxication secondaire		9,33 mg/kg
1213789-63-9	(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines	
Eau douce		0,00026 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0016 mg/l
Eau de mer		0,000026 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,76 mg/kg
Sédiment marin		0,376 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,55 mg/l
Sol		10 mg/kg
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol	
Eau douce		0,017 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,17 mg/l
Eau de mer		0,002 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,284 mg/kg
Sédiment marin		0,028 mg/kg
Intoxication secondaire		55 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,047 mg/kg

Conseils supplémentaires

Recommended limit value for oil mist

TWA: 5 mg/m³STEL: 10 mg/m³

Le produit ne contient pas des quantités de composés ayant des valeurs limites d'exposition professionnelles à surveiller. Les limites sont basées sur la réglementation valide au jour de leur création.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN : EN 166

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : EN ISO 374

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Fork Oil RR 15

Date de révision: 16.01.2023

Code du produit: 756001

Page 8 de 14

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0.7 mm.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0.4 mm

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre contre les gaz et vapeurs organiques de type A - point d'ébullition > 65 ° C: A1: <1000 ppm; A2: <5000 ppm; A3: <10 000 ppm.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	comme: pétrole.
Seuil olfactif:	non déterminé

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'écoulement:	-51 °C ASTM D 7346
Point d'éclair:	175 °C DIN EN ISO 2592

Inflammabilité

solide/liquide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:	non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible

Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique: (à 40 °C)	14,5 mm ² /s DIN 51562
-------------------------------------	-----------------------------------

Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
------------------	------------------------

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
---------------------------------------	--------------------------

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Fork Oil RR 15

Date de révision: 16.01.2023

Code du produit: 756001

Page 9 de 14

Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (à 15 °C):	0,843 g/cm ³ DIN 51757
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés comburantes
Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Ne pas surchauffer pour éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les : Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes nitriques (NO_x). Oxydes de soufre. Phosphore oxydes. suie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mélange non-testé.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Fork Oil RR 15

Date de révision: 16.01.2023

Code du produit: 756001

Page 10 de 14

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
72623-86-0	Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil - unspecified				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1982)	OECD Guideline 402
64741-88-4	Distillates (petroleum), solvent-refined heavy paraffinic				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1982)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1982)	OECD Guideline 402
1213789-63-9	(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines				
	orale	DL50 1689 mg/kg	Rat	Study report (1993)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1985)	OECD Guideline 402
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol				
	orale	DL50 ca. 2047 mg/kg	Rat	Publication (1969)	OECD Guideline 401
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Aucune donnée disponible

Mélange non-testé.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Fork Oil RR 15

Date de révision: 16.01.2023

Code du produit: 756001

Page 11 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
72623-86-0	Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based; Baseoil - unspecified					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 > 100 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Study report (1995)	OECD Guideline 203
	Toxicité pour les poissons	NOEC >= 1000 mg/l	14 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a
64741-88-4	Distillates (petroleum), solvent-refined heavy paraffinic					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 > 100 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Study report (1995)	OECD Guideline 203
	Toxicité pour les poissons	NOEC >= 1000 mg/l	14 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a
1213789-63-9	(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,84 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (2006)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,39 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2002)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,32 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2006)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,013 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (2002)	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 32 mg/l)	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	Study report (1989)	OECD Guideline 209
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 17,1 mg/l	96 h	Leuciscus idus melanotus	Study report (1991)	EU Method C.1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 11,5 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1991)	EU Method C.3
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 39 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1991)	EU Method C.2

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
1213789-63-9	(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines	5,16
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol	2,9

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1213789-63-9	(Z)-octadec-9-enylamine, C16-18-(even numbered, saturated and unsaturated)-alkylamines	173		Environmental Toxicology

12.4. Mobilité dans le sol

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Fork Oil RR 15

Date de révision: 16.01.2023

Code du produit: 756001

Page 12 de 14

installations d'épuration biologique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets - Produit

130110 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles hydrauliques usagées; huiles hydrauliques non chlorées à base minérale; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Fork Oil RR 15

Date de révision: 16.01.2023

Code du produit: 756001

Page 13 de 14

- 14.4. Groupe d'emballage:** -
- Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**
- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** -
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** -
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -
- 14.4. Groupe d'emballage:** -

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Unless specified otherwise, general measures for safe transport must be followed.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3, Inscription 28

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 6,7,9,16.

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route; ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; ATE - Estimations de la toxicité aiguë; CAO - Compagnie aérienne cargo; CAS - Service des résumés chimiques; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif);

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Fork Oil RR 15

Date de révision: 16.01.2023

Code du produit: 756001

Page 14 de 14

NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Convention relative aux transports internationaux ferroviaires; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)